



13 novembre 2024

Bulletin CGT ST Crolles

Novembre 2024

CSE : une gestion opaque, élitiste, à l'opposé de ce que la CGT souhaite

Sur ce mandat, la CGT ST Crolles a déploré le manque de démocratie concernant la gestion du CSE. Le bureau, composé majoritairement d'élue-e-s CFE-CGC et d'une élue CFDT qui a démissionné quelques semaines avant les élections, a mené une politique sans transparence et avec un manque de démocratie, décidant de tout entre eux. Outre cette gestion que nous déplorons, beaucoup de salarié-es se sont désintéressés du CSE, jugeant les offres beaucoup trop onéreuses, les subventions trop peu avantageuses.

Ce dernier mois la CFE-CGC tente un tour de passe-passe sur les subventions, accompagné d'un plan de communication ! Mais NON les salarié-es ne sont pas dupes, et cela ne fera pas oublier ces années de gestion !

Donner du poids en votant CGT, et nous apporterons du changement dans la gestion du CSE

- Nous concentrerons les subventions sur l'accès aux vacances, loisirs, sport, culture et la découverte d'activités.
- Nous rééquilibrerons les grilles des subventions entre les bas et haut salaires pour donner l'accès aux activités à un plus grand nombre qu'aujourd'hui, notamment les bas salaires
- Nous donnerons la voix aux élu-es, aux salarié-es pour que le CSE ait un fonctionnement plus participatif et réponde aux aspirations des salarié-es !
- Nous remettrons des événements conviviaux pour les salarié-es, fêtes de Noël et autres, tournois de sport, festivals culturels avec d'autres CSE...
- Nous mettrons des critères sociaux et environnementaux pour les orientations des activités du CSE, ainsi que pour l'attribution des budgets pour les différentes sections

Acquisition de congés en arrêt maladie : Une Victoire CGT et un accord proposé

Voilà la démonstration concrète d'une CGT organisée nationalement et dans l'entreprise. **Après une longue lutte juridique victorieuse de la CGT (en Cour de cassation)**, l'état français a été contraint de se conformer au droit européen et de mettre en place une loi en avril sur ce sujet. En coordination à ST, avant et dès la loi promulguée, notre syndicat a été à l'offensive pour que les salarié-es aient accès à leurs droits. Après nos réclamations individuelles et collectives, la CGT a rapidement monté un dossier juridique en vue de peser sur la Direction, car ST ne souhaitait pas, au départ des discussions, l'application de la rétroactivité à 2009.

Ce rapport de force a permis la négociation d'un accord d'entreprise, et aujourd'hui nous sommes sur le point d'aboutir. Force de tout ce chemin, la délégation CGT ST France est plutôt favorable à une signature du projet d'accord, qui permet principalement :

- Une rétroactivité automatique jusqu'en 2020 de tous les arrêts maladie.
- Une rétroactivité sur demande individuelle jusqu'en 2009 de tous les arrêts maladie.
- Une rétroactivité concernant les AT/MP (Accident du Travail/Maladie Professionnelle), qui n'est pas contenue dans la loi d'avril, mais gagnée récemment par une jurisprudence.
- Une lisibilité plus aisée que la loi du mécanisme d'application de ces nouveaux droits.

CET : Touche pas à mes droits

Nous avons été interpellés par des salarié-es qui ont reçu des consignes de leurs managers les invitant à ne pas poser de congés sur le CET (Compte Epargne Temps).

Pour rappel, concernant la prise des congés, vous êtes libres de gérer vos congés comme bon vous semble. Les seules règles que l'employeur peut nous imposer sont : pose de 2 semaines consécutives du 1^{er} juin au 31 octobre et la possibilité pour la Direction d'imposer une période pour la pose des CP5.

Pour le CET, un accord d'entreprise ST prévoit que les RTT/CSUP et les congés conventionnels peuvent être placés sur le CET par les salarié-es, et les managers n'ont pas le droit de leur mettre la pression pour ne pas le faire.

Temps de travail : Attention vigilance !

Depuis plusieurs mois, nous faisons le constat de signaux inquiétants s'agissant du temps de travail.

D'une part, le gouvernement, ainsi que leurs alliés politiques, menacent d'augmenter le temps de travail.

D'autre part, chez ST, la Direction affirme vouloir négocier en 2025 sur le temps de travail.

Pour la CGT, notre revendication est claire : réduire le temps de travail à 32h sur 4 jours ! Mais nous craignons que ST souhaite augmenter le temps de travail...

En effet, pour les ingénieurs et cadres, on a déjà vu 2 tentatives de la part de la Direction (négociation AOTT 2023 et NAO 2024), d'intégrer la prime RTT 4% annuelle dans le salaire de base afin de nous empêcher de les placer dans le CET.

Heureusement à la suite de nos communications aux salarié-es, une levée de boucliers d'une partie des ingénieurs a fait reculer la direction. Nous restons donc vigilants sur le sujet.

Dans un contexte où les résultats de STMicroelectronics sont en recul, les ventes d'actions par le Comité Exécutif nous interpellent !

Nous nous étonnons de la vente d'actions par le Board en mai 2024. Ces mouvements financiers importants nous interpellent alors que la conjoncture a évolué par rapport aux dernières années.

La Direction a indiqué ce sont des ventes techniques pour payer des impôts...

La CGT est globalement opposée à ce mode de rémunération discrétionnaire et qui ne participe pas à une redistribution équitable de la richesse générée par le travail de tou-tes les salarié-es.

De plus, nous nous positionnons également contre une rémunération excessive des actionnaires, alors que les salarié-es ont été, eux, très mal augmentés. L'année 2024 a été marquée par une augmentation de 50% des dividendes versés et par un programme de rachats d'actions pour un montant de 1.1 Milliards de \$ sur 3 ans.

Dans le même temps, JM Chery annonce des mesures de réduction de coûts qui impacteront certainement les salarié-es. On peut donc légitimement nous questionner sur l'exemplarité du Board et sur la rémunération démesurée des actionnaires.

Conditions de travail, sous-effectif CR200 la CGT fait voter une enquête

Réorganisation, tensions, accident de travail grave, effectif qui baisse de mois en mois !

Suite à un accident de travail grave, les élu-e-s CGT ont pu apporter les faits et démontrer que les causes de cet accident sont liées aux conditions de travail dégradées !

Vu le contexte général de souffrance au travail en salle blanche C200, suite à la réorganisation de C200, les élu-e-s CGT ont fait voter une enquête !

Du 15 AU 20 NOVEMBRE JE VOTE

